

Il salue la présence de Mme Dominique Meylan, journaliste à la Liberté et la remercie pour sa disponibilité et pour la couverture de cette assemblée.

Il salue aussi la présence de Mme Nadia Savary qui a été nommée comme Mentore pour le conseil communal dans le cadre de l'instruction préliminaire ouverte par la Préfecture. Mme Savary accompagne le conseil communal depuis le 31 mars 2025, participe aux séances. Elle va établir un rapport dans le courant du mois de juin sur le fonctionnement de la commune. Ce soir, elle est présente surtout comme observatrice et ne va en principe pas intervenir.

Afin de faciliter le comptage des voix il prie les personnes n'ayant pas le droit de vote de se mettre sur le côté gauche de la salle, sur les chaises prévues à cet effet.

Mme Floriane Pellaton, MM. Niksa Vucinic, Jean Claude Brülhart et Dominique Baeriswyl sont nommés et élus scrutateurs.

Le total des voix est 101. La majorité absolue est de 51 voix. Trois arrivées supplémentaires ont été enregistrées entre 19 h 30 et 20 h 05. La majorité absolue a été adaptée en conséquence.

Tamara Glanzmann n'habite pas dans la commune, et n'a donc pas le droit de vote pour cette assemblée.

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle n°18 du 2 mai 2025, un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet de la commune et par publication dans l'Information communale, distribuée en tout ménage. L'article 12 de la loi sur les communes (LCo) du 25.09.1980, version entrée en vigueur le 01.01.2022 est donc respecté.

Aucun citoyen n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, le Président déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

Le Président demande si des remarques ou des questions sont à formuler sur l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'Assemblée communale est invitée à approuver l'ordre du jour.

L'Assemblée communale approuve l'ordre du jour par 101 oui, 0 non et 0 abstention.

1. Promotion des nouveaux citoyens

Les noms des 12 jeunes nouveaux citoyens sont affichés à l'écran. Le Président informe que ces derniers ont reçu de la commune une carte d'anniversaire avec une invitation pour leur 1ère assemblée communal et en cadeau un AG Culturel.

Depuis 2024, les jeunes de 18 ans ont le droit à un abonnement gratuit à un journal régional. L'offre est renouvelée cette année. Des informations à ce sujet se trouve sur le site internet de la commune.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2024

Le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée communale a été publié sur le site internet. Il était également disponible au bureau de l'administration communale. Il demande si des remarques ou corrections sont à formuler. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le procès-verbal par 101 oui, 0 non, 0 abstention.

3. Comptes 2024

3.1. Présentation générale du compte communal

Compte de résultats 2024

Le Président informe que le compte de résultat 2024 présente un bénéfice de CHF 594'625.01 pour un total de charges de CHF 9'068'812.64 et un total de revenus de CHF 9'663'437.65. Le budget prévoyait un déficit de CHF 406'185.09.

Le total des charges pour 2024, est inférieur de CHF 268'956.05 au total des charges prévues lors du budget, ce qui correspond à une différence de -2.9%. Par rapport aux comptes 2023, le total des charges 2024 est supérieur de 1.5% ce qui correspond à CHF 136'845.37. Avec ces chiffres raisonnables la commune peut affirmer qu'il y a une bonne maîtrise de la hausse des charges.

Pour les revenus, ils sont supérieurs de CHF 731'854.05 au budget (+ 8.2%), supérieurs aussi de 5.6% au compte 2023 (+511'146,25). Cette forte augmentation des revenus est une très bonne nouvelle pour la commune. Après un fléchissement l'année passée, il y a une progression comparable à la période avant COVID, ce qui est très rassurant pour les futurs investissements.

Grâce à cette période favorable, la commune peut présenter à nouveau un résultat positif de CHF 594'625.01.

Selon l'article 9 al. 4 du nouveau règlement des finances valable dès le 1^{er} janvier 2022, Le conseil communal doit établir une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les 20% du budget attribué, inférieurs à CHF 30'000.- mais supérieur à CHF 2'000.-. Le montant total de ces dépassements est de CHF 320'466.59. Cela correspond à 3.5% du total des charges. Malgré ces dépassements, les charges pour l'ensemble des comptes sont tout de même inférieures au budget de CHF -268'956.05. Certains événements imprévisibles au moment de la planification du budget obligent à garantir les obligations comme l'augmentation du nombre d'enfants placés en crèche ou la réévaluation des créances. **Le Président** demande si une personne souhaite la lecture des comptes ayant subi un tel dépassement.

La parole n'est pas demandée.

Compte des investissements

Le Président informe que le compte des investissements présente un total des dépenses de CHF 1'401'808.80 et un total de recettes de CHF 272'615.50. Ce qui représente un montant net des investissements de CHF 1'129'193.30. La capacité d'autofinancement est à hauteur de CHF 799'504.22 ce qui représente le 71% de couverture des investissements, en forte progression par rapport à 2023 qui était à 33%.

Le graphique des investissements pour les 5 dernières années montre un fort volume d'investissements pour 2022 et 2023, dû essentiellement au chantier de la route Chêne/Buchille et aux travaux de rénovation du bâtiment de l'école maternelle et la crèche d'Onnens. Les chiffres de 2024 sont comparables à l'année 2021.

Malgré ces investissements importants pour un montant de 7.5 mio sur les 5 dernières années, leur financement a pu être assuré avec les propres ressources communales à hauteur de 69.3% pour un total de 5.2 mio.

Avec l'introduction de la nouvelle loi sur les finances communales, la commune doit éditer un rapport de gestion sur ses activités. Ce rapport est public et se trouve sur le site internet de la commune avec les autres documents relatifs à cette assemblée.

La parole n'est pas demandée.

Le Président remercie Brigitte Eltschinger, Administratrice communale, et Sabine Oppliger, collaboratrice administrative, pour leur travail.

3.2 Rapport de la commission financière

Lucia Iannone Mauron, vice-présidente de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Préambule

Les membres de la Commission financière ont pris connaissance et analysé les dossiers reçus. Ils se sont réunis à 2 reprises pour travailler sur les indicateurs financiers et étudier les documents relatifs à l'assemblée du jour.

Lors d'une séance avec une délégation du Conseil communal en date du 29 avril 2025, la commission a été informée des résultats financiers de l'exercice 2024 et des projets d'investissements complémentaires.

La Commission financière a obtenu les réponses aux différentes interrogations. Elle remercie le Conseil communal ainsi que l'administration, pour la bonne collaboration.

Commentaires concernant l'exercice 2024

Présentation générale du "Compte de résultats"

L'exercice financier 2024 présente un résultat positif avec un bénéfice de CHF 594'625.01 pour des charges de CHF 9'068'812.64.

Un élément particulièrement réjouissant concerne une progression des revenus plus rapide que la progression des charges. En effet, ces dernières ont augmenté de 1.53% par rapport aux comptes 2023, alors que les revenus ont progressé de 5.58%.

Après examen du rapport de révision établi par la fiduciaire FiducConsult, nous constatons que celui-ci confirme la conformité des comptes aux prescriptions légales.

La commission se réjouit par ailleurs de constater que la mise en place du système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels est complétée conformément aux dispositions légales cantonales et communales.

Présentation générale du "Compte investissements"

Pour l'exercice 2024, la commune a déboursé CHF 1'129'193.- pour les factures liées aux investissements en cours.

Dossiers d'investissements bouclés

En ce début d'année 2025, nous avons examiné le dossier d'investissements bouclé concernant « Correction des eaux route de la Poste à Lentigny » :

Le montant final dépensé s'élève à CHF 86'085.55, pour un crédit initial approuvé de CHF 120'000.- HT. Cette réalisation présente une économie de CHF 33'914.4 (soit 28% du budget alloué).

Les conseillers en charge de ce dossier méritent nos remerciements et nos félicitations.

En résumé :

Après analyse complète des documents présentés, notre préavis est favorable pour l'approbation des comptes 2024 ».

3.3 Approbation des comptes

L'Assemblée communale est invitée à approuver le compte de résultats tel que présenté (le conseil communal et l'administratrice communale ne votent pas).

L'Assemblée communale approuve par 94 voix, 0 non et 0 abstention.

L'Assemblée communale est invitée à approuver le compte des investissements tel que présenté (le conseil communal et l'administratrice communale ne votent pas).

L'Assemblée communale approuve par 94 voix, 0 non et 0 abstention.

4. Budget du compte des investissements 2025 : modifications

4.1 Parcs publics : arborisation de la place de loisirs à l'arrière de l'Ecole 1901

Christine Chammartin Auer présente le projet de l'arborisation de la place de loisirs à l'arrière de l'Ecole 1901.

La place de loisirs à l'arrière de l'Ecole 1901 se situe au centre du village de Lentigny.

Autrefois animés par des jeux d'enfants, cette place a vu ses équipements disparaître il y a plusieurs années.

Aujourd'hui, elle souffre d'un manque de verdure et de convivialité. Ce qui limite considérablement son utilisation par les citoyennes et citoyens.

Le conseil communal propose à l'Assemblée une nouvelle version « plus verte » de la place de loisirs.

Le long du mur nord, l'objectif est de dissimuler le mur en plantant une variété d'arbres, d'arbustes et de vivaces en espalier.

Ces plantations seront choisies pour ne pas dépasser la hauteur du mur, afin de respecter la tranquillité des voisins et de préserver l'harmonie visuelle.

Il sera planté des arbres fruitiers en espalier, tels que des poiriers, des raisiniers, du cassis, des myrtilles, des groseilles ou encore des fraises.

La bordure en rondin actuelle est endommagée et présente un danger. Elle sera remplacée par une extension jusqu'aux escaliers, avec une nouvelle pose de pavés en bordure. Les marches et le béton existants seront enlevés.

Cette intervention permettra d'agrandir cet espace en plantant des arbres à tige haute pour créer des îlots de fraîcheur, ainsi qu'en ajoutant davantage de verdure.

Les poutres de chemin de fer qui bordent le carré seront enlevées. La revitalisation de la zone centrale est prévue avec un aménagement du coin pique-nique accueillant. Cet espace sera agrémenté d'une arborisation avec des arbres à tige haute offrant de l'ombre et de la fraîcheur, ainsi qu'une d'une prairie fleurie pour apporter couleur et douceur à l'ensemble.

Ce projet vise à rendre cet espace plus convivial, naturel et agréable pour tous les visiteurs.

Les pavés seront remis à niveau et les dalles nettoyées.

Le coût total du projet s'élève à TTC CHF 35'000.-. Il se répartit de la manière suivante :

Installation du chantier	CHF	1'800.-
Plantation le long du mur	CHF	6'780.-
Bordure et talus	CHF	8'891.-
Mise à niveau des pavés	CHF	1'452.-
Zone centrale	CHF	3'158.-
Arborisation et prairie fleurie	CHF	9'036.-
Total HT	CHF	31'117.-
Total TTC	CHF	33'637.-

Ce qui fait un total arrondi à TTC CHF 35'000.-.

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 10% se monte à CHF 3'500.- soit une charge supplémentaire dès l'année qui suivra la fin des travaux.

Le conseil communal invite l'Assemblée à accepter l'investissement de TTC CHF 35'000.- pour l'arborisation de la place de loisirs de l'arrière de l'Ecole 1901.

Isabelle Berger souhaite savoir si la commune va mandater une entreprise de la commune pour réaliser ce projet. **Christine Chammartin Auer** répond par l'affirmative.

Sarah Delley demande s'il y aura une intention de favoriser la biodiversité et de planter des plantes indigènes. **Christine Chammartin Auer** répond par la positive et elle mentionne le rapport établi par l'Atelier 11a qui avait été mandaté par la Commission de développement durable.

4.1.1. Rapport de la commission financière

Damien Rime, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Arborisation de la place de loisirs à l'arrière de l'Ecole 1901

Pour ce projet d'investissement de CHF 35'000.- TTC.

Le financement proviendrait de la trésorerie communale avec un amortissement de 10% représentant CHF 3'500.- par an.

La Commission financière donne un préavis financier favorable pour cette demande d'investissement ».

4.1.2. Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à approuver le crédit d'investissement.

L'Assemblée communale approuve par 100 oui, 1 non et 1 abstention.

4.2. Déchetterie : aménagement de l'Eco-point de Lovens

Depuis avril 2023, la déchetterie de Lovens est organisée en Eco-Point en libre-service. Avec une augmentation constante de son utilisation et la grande satisfaction des usagers un réaménagement est nécessaire au niveau du sol, actuellement en gravier gras.

Un revêtement bitumeux pour la place de parc ainsi qu'un bétonnage de l'Eco-Point est envisagé afin d'y faciliter l'accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que pour le chargements et déchargement des bennes.

Actuellement, il y a des supports en béton qui ont été bricolés pour les bennes. Le but est d'être à ras du sol afin d'avoir un accès aussi plus facile à la benne papier.

Pour la benne à verre, il n'y a même pas de support et ce n'est vraiment pas aisé pour les chargement et déchargements.

Le but de ce réaménagement est d'avoir une plus grande souplesse pour la disposition des bennes, et un accès plus aisé.

Le site ne disposant actuellement pas d'alimentation en électricité, des travaux sont prévus avant la pose du revêtement, en prévision d'une utilisation future (portail électrique, compacteur papier, éclairage,)

Détails de l'investissement :

Aménagement place ECO-POINT	CHF 61'895 HT
Fourniture et pose de rails de guidage	CHF 5'000 HT
Préparation installations électriques futures	CHF 11'000 HT
Divers et imprévus	CHF 10'000 HT
Total investissement :	CHF 87'895 HT

Le financement est prévu par la trésorerie communale, avec un taux d'amortissement de 3%.

Le conseil communal vous propose d'approuver ce crédit d'investissement de CHF 87'885 HT.

4.2.1. Rapport de la commission financière

Damien Rime, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Aménagement de l'Eco-point de Lovens »

La Commission financière a pris connaissance de cette demande d'investissement de CHF 87'895.- HT.

Le financement serait assuré par la trésorerie communale. Avec un taux d'amortissement de 3%,

Les charges financières et comptables annuelles sont estimées à CHF 2'637.-.

La Commission financière donne un préavis financier favorable pour cette demande d'investissement ».

4.2.2. Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à approuver le crédit d'investissement.

L'Assemblée communale approuve par 101 oui, 0 non et 1 abstention.

4.3. Déchetterie de Lentigny : couverture de la place attenante au hangar : crédit complémentaire

Lors de l'assemblée du 9 décembre 2024 l'Assemblée communale a accepté un crédit d'investissement de CHF 60'346.50 TTC pour la couverture de la place à côté du hangar à la déchetterie de Lentigny.

Suite à ce vote, l'entreprise mandatée pour la réalisation des travaux a constaté que les éléments métalliques ne permettent pas de fonder la nouvelle construction sur ces bases, comme prévu initialement.

Après une vision locale, une proposition a été faite de scier les piliers métalliques existant et de repartir avec une structure bois depuis le sol.

Dans le premier projet, l'entrée de ce nouvel hangar était prévue de rester sans protection. Afin d'assurer une utilisation plus fonctionnelle et de protéger le matériel entreposé des intempéries une porte enroulable est prévue en supplément.

Afin d'utiliser au mieux ce nouvel espace les installations électriques (lumières et prises) seront prolongées depuis l'ancien hangar ainsi qu'un accès direct par une porte de service.

Travaux additionnels prévus :

Mise en place structure bois depuis le sol :	CHF 8'183.60 HT
Porte de service depuis le hangar existant :	CHF 3'004.95 HT
Installations électriques :	CHF 3'451.45 HT
Installation d'une porte électrique :	CHF 10'460.00 HT
Divers frais pour mise à l'enquête :	CHF 7'000.00 HT
Divers et imprévus :	CHF 5'000.00 HT
Total du crédit additionnel :	CHF 37'100.00 HT

Le financement est prévu par la trésorerie communale, avec un taux d'amortissement de 3%.

Frédéric Morel demande pourquoi le montant de CHF 7'000.- pour la mise à l'enquête n'était pas mentionné dans le décompte de la première demande du crédit d'investissement. **Le Président** explique que la commune s'est renseignée et la Préfecture a confirmé qu'il faut que le projet fasse l'objet d'une mise à l'enquête.

Claude Gendre demande la raison de l'agrandissement de la place. **Le Président** répond que cela est pour avoir plus de place pour les machines de l'édilité et de réorganiser leurs emplacements. De plus, la commune souhaite disposer de plus de place pour des actions ponctuelles comme le troc de vélos ou de skis.

4.3.1. Rapport de la commission financière

Damien Rime, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Crédit complémentaire pour la déchetterie de Lentigny (couverture de la place)

La Commission financière a pris connaissance de cette demande de crédit complémentaire de CHF 37'100.- HT, celui-ci s'ajoutant au crédit initial de CHF 55'824.70 HT approuvé lors de la dernière assemblée, en décembre 2024.

Le financement serait assuré par la trésorerie communale. L'amortissement prévu de 3% représenterait CHF 1'113.- par an.

La Commission financière donne un préavis financier favorable pour cette demande d'investissement ».

4.3.2. Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à approuver le crédit additionnel de CHF 37'100.-.

L'Assemblée communale approuve par 97 oui, 3 non et 3 abstentions.

5. Reprise des infrastructures du quartier Champ le Devant

Alexandre Krattinger présente la reprise des infrastructures du quartier de Champ le Devant qui se trouve dans le village de Lovens le long de la route du Chêne. Celles-ci sont existantes depuis de nombreuses années, mais jusqu'à maintenant les propriétaires n'étaient pas parvenus à un accord pour financer la reprise de ces infrastructures par la commune.

Pour que la reprise des infrastructures soit possible, le groupe de propriétaires a dû mandater un géomètre pour établir de nouvelles limites des propriétés, corriger le tronçon de la route selon les demandes de la commune, curer la conduite et corriger les défauts de celles-ci.

Suite à cela le conseil communal a validé la reprise pour que celle-ci puisse être présentée en assemblée.

La route est en bon état et les grilles d'évacuations d'eau sont à niveau. Elle ne dispose pas de trottoir ni d'éclairage public. Les canalisations quant à elles, ont été curées, puis un passage caméra a été réalisé. Le bureau d'ingénieur RWB Fribourg SA a examiné le film, et des demandes de corrections sur certains tronçons ont été demandées. Après réalisation de celles-ci un deuxième passage caméra a été réalisé. Suite à cela, le bureau d'ingénieur a établi un rapport confirmant que les travaux ont bien été réalisés et que les canalisations sont en ordre.

Le géomètre a établi un verbal (2204 12 000240) qui définit toutes les nouvelles limites de parcelles ainsi que les servitudes liées aux canalisations. La route est mise sur un seul article.

Tous les frais pour le transfert sont à la charge des propriétaires.

Cette reprise n'entraînera aucun coût pour la commune à court et moyen termes.

Le conseil communal propose d'approuver la reprise des infrastructures du quartier Champ le Devant selon le VERBAL 2204 12 000240.

L'Assemblée communale est invitée à approuver la reprise des infrastructures du quartier Champ le Devant à Lovens.

L'Assemblée communale approuve à 101 oui, 0 non et 2 abstentions.

6. Règlement scolaire : modification

Lucie Menétrey explique que le conseil des parents est institué suite à la révision totale de la loi scolaire, entrée en vigueur en 2015. Celui-ci se constitue de 4 parents, du Directeur des écoles et d'une personne du corps enseignant. L'automne dernier, il a été formulé le souhait d'avoir deux personnes représentant le corps enseignant une par école. La demande a été traitée au conseil des parents, ensuite par le conseil communal. La modification a été transmise au canton, qui a émis un préavis favorable.

Le premier changement est l'article 9 à savoir le nombre de membres qui passent de 4 à 5. Selon la loi scolaire, une majorité de parents est nécessaire, il y a donc l'augmentation du nombre de parents à l'alinéa 4. Le deuxième est l'article 17, la date de l'entrée en vigueur à savoir le 1er juin 2025 suite à l'approbation du 26 mai 2025.

L'Assemblée communale est invitée à accepter la modification de l'art.9 al. 1 et 4 ainsi que l'art. 17 al. 2 du règlement scolaire de la commune.

L'Assemblée communale accepte à 103 oui, 0 non et 1 abstention.

7. Informations du conseil communal

AES - Augmentation de la capacité d'accueil

Lucie Menétrey annonce l'augmentation de la capacité à l'AES, suite au déménagement de la salle du conseil communal à Lovens. Neufs supplémentaires ont pu être ouvertes le midi de manière pérenne.

Eclairage public : économie d'électricité

Yvan Jordan donne des explications sur la mise en service en 2023 de l'éclairage public.

Panneaux photovoltaïques Ecole Caméléon

Yvan Jordan présente les chiffres de production des panneaux photovoltaïques posés sur l'Ecole Caméléon.

Démission/élection au conseil communal

Le Président annonce le départ de Michel Rey, qui quittera ses fonctions pour des raisons personnelles au 30 juin 2025. Il est entré en fonction en juin 2024, il a apporté durant cette année au sein de l'exécutif ses larges compétences et son expérience. Le conseil communal, les différentes commissions ainsi que l'ensemble du personnel lui adressent ses plus vifs remerciements pour le travail réalisé et l'excellente collaboration.

Michel Rey étant excusé, le conseil communal le remerciera officiellement et lui remettra un cadeau lors de sa dernière séance du conseil le 30 juin 2025.

Les deux viennent-ensuite des dernières élections communales ont renoncé à occuper le poste vacant. Celui-ci sera donc repourvu via une élection complémentaire qui se tiendra le dimanche 6 juillet 2025, selon le mode du scrutin proportionnel. Le délai du dépôt des listes était fixé à ce lundi 26 mai 2025 à 12h00.

Il y a 2 listes qui ont été déposées dans les délais. Il s'agit de Mme Floriane Pellaton directrice d'école, sur la liste n°1 "Ensemble développons durablement" et M. Patrick Dafflon, policier, sur la liste n° 2 "Agir pour La Brillaz". Ils habitent tous les 2 à Lentigny. Il les remercie déjà pour leur intérêt et leur engagement pour la commune et leur souhaite plein succès dans leur démarche citoyenne.

Plan d'aménagement de détail, PAD de la Grande Fin

Yvan Jordan donne des informations sur le PAD de la Grande Fin.

Le conseil communal et les propriétaires ont insisté plusieurs fois ces 2 dernières années auprès du SeCA afin d'obtenir des informations quant à l'approbation du PAD de la Grande Fin.

Le SeCA a informé dernièrement la commune que des modifications devaient être apportées à ce PAD.

Le conseil communal a informé les propriétaires sur le contenu du préavis du SeCA.

Voici la conclusion du préavis de synthèse du SeCA

Après avoir examiné le présent dossier de PAD et procédé à la pesée des intérêts en fonction des buts et principes de l'aménagement du territoire, le SeCA préavise favorablement l'approbation par la DIME du dossier aux conditions suivantes :

16 points doivent être adaptés. **Yvan Jordan** n'entre pas, ce soir, dans le détail de la demande du SeCA.

Les propriétaires et le promoteur ont entrepris les démarches nécessaires dernièrement afin de répondre aux exigences du SeCA.

Une mise à l'enquête publique sera nécessaire pour informer la population.

Plan directeur régional de la Sarine

Yvan Jordan donne des informations sur le plan directeur régional de la Sarine.

Le plan directeur régional de la Sarine a été mis en consultation du 26 novembre 2021 au 11 février 2022.

Comme d'autres communes, la commune de la Brillaz a demandé en février 2022 des adaptations de zones afin de correspondre en majorité au plan directeur communal approuvé en décembre 2019.

Début 2023, la DIME a informé la commune que certaines modifications n'avaient pas été acceptées. La commune a fait de nouvelles propositions qui ont été acceptées partiellement.

Début 2025, la commune a transmis de nouvelles propositions qui sont toujours en cours d'analyse au SeCA.

Le plan directeur régional de la Sarine n'est, à ce jour, pas approuvé.

La commune a envoyé à l'ARS le 19 décembre 2024 une demande de révision du PAL. En date du 2 février 2025, le Comité de direction de l'Association régionale de la Sarine a émis un préavis favorable.

Cependant, il faut attendre l'approbation du plan directeur de la Sarine qui est prévu pour l'automne 2025.

Projet de la Grande Fin et de la route de Chaffeiru

Yvan Jordan informe que le chemin agricole qui se situe entre la maison de M. Charles Rossier et la route de Chaffeiru coûterait environ CHF 254'000.- Des subventions à hauteur de 52% sont attendues de la part de la Confédération et du Canton. Le solde de CHF 122'000.- serait à la charge du promoteur à condition que le PAD de la Grande Fin soit approuvé par la DIME. Le promoteur Formul'habitat Développement SA a signé une lettre d'engagement à hauteur de CHF 130'000.-.

La convention d'échange de terrains entre l'hoirie Chappuis et M. Frédéric Morel n'a pas pu, à ce jour, être présentée à M. Frédéric Morel. Un échange de terrains doit tout d'abord être réalisé entre le bénéficiaire curial et l'hoirie Chappuis, propriétaire de deux terrains. Le Conseil de paroisse doit donner un préavis pour cet échange puis, la Commission de l'Eglise catholique à Fribourg doit approuver celui-ci. Des conditions ayant été posées par ces deux entités, la procédure n'est pas terminée.

Quant aux coûts et recettes engendrés par les constructions du projet de la Grande Fin, les recettes représenteraient plus de 3 millions prélevés par les taxes et les impôts pendant les 5 à 6 ans que dureraient les travaux. Ensuite, les recettes d'impôts sont évaluées à plus de CHF 300'000.-, ce qui représente 5 points d'impôt communal.

Les coûts se montent à environ CHF 700'000.- pour la construction des canalisations des eaux claires et des eaux usées au sud de la parcelle. Ils sont à la charge de la commune.

La route de Chaffeiru, qui fait partie intégrante du PAD de la Grande Fin, est un investissement indépendant, qui sera réalisé même sans l'approbation du PAD de la Grande Fin.

Marianne Stern demande si la commune évalue toutes les charges qu'engendrent les 77 logements supplémentaires. **Yvan Jordan** répond que ce ne sont pas 77 logements mais 44 logements. Les constructions dureraient de 4 à 6 ans de ce fait, il n'y aura pas de problème engendré sur les écoles.

Chantal Bapst aimerait savoir quel conseiller communal a annoncé qu'elle était d'accord avec le projet de la route de Chaffeiru alors que ce n'est pas le cas. **Thomas Chappuis** mentionne qu'il a repris le projet début 2025, il n'a pas la connaissance des conventions signées. **Le Président** n'a pas non plus connaissance de cette information.

Marianne Stern demande quel est le prochain gabarit pour la route. **Thomas Chappuis** explique que lors de l'assemblée du 27 mai 2024, la route a été présentée à 4m mais le crédit d'investissement a été refusé. Le but est de réaliser un projet avec trottoir. Selon les discussions avec le SMO et le SPC, en principe le trottoir doit être d'une largeur d'1m80. Mais le SMO a préavisé favorablement l'enquête préalable avec un trottoir de 1m65. Par contre, la route a été proposée à 4m, mais le SMO, dans son un préavis, l'a mentionnée à 4m40. Suite aux discussions, la route reste à 4m40 selon l'enquête préalable de 2022. Le SPC propose de passer la route au 30km/h.

Gilles Aubonney demande que le conseil communal soit attentif aux courriers du canton concernant la mesure de la route. **Thomas Chappuis** précise que le SMO valide uniquement la mesure de 4m40 sans négociation.

Vers une fusion de notre commune ?

Le Président présente le projet de fusion.

Les conseils communaux d'Autigny, Chénens, Cottens, La Brillaz et Neyruz se sont réunis à trois reprises ces derniers mois pour réfléchir ensemble à une éventuelle fusion communale.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de nombreuses collaborations intercommunales qui existent déjà dans différents domaines (écoles, infrastructures, social, sport, etc.), l'augmentation de la complexité des dossiers et la charge de travail des miliciens.

En dernière année de législature, les prochaines élections sont prévues dans moins d'un an, en mars 2026, le conseil communal souhaite consulter la population sur l'opportunité de lancer un projet fusion.

Le but est de connaître la position des citoyens sur les éléments suivants :

- Souhaitez-vous qu'un projet de fusion soit lancé lors de la prochaine législature, dès 2026, avec les cinq communes d'Autigny, Chénens, Cottens, La Brillaz et Neyruz ?
- Souhaitez-vous poursuivre le projet de fusion quel que soit le nombre de communes adhérentes ?

Ce sondage se déroulera en septembre 2025, auprès des citoyens domiciliés dans les cinq communes. Les résultats permettront aux autorités communales de décider si le lancement d'un projet de fusion est pertinent et quel périmètre serait retenu.

La fusion de communes est un processus long et important, qui ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec la population. Avant d'entreprendre tout moindre pas dans cette direction, l'avis de la population est essentiel.

Les conseils communaux souhaitent donc informer la population de manière uniforme et simultanée de cette réflexion commune et vous associer dès le début à cette démarche.

Voici les prochaines étapes prévues dans notre démarche

- Le 25 août 2025 à 20h00 une séance d'information à la population est prévue dans chaque commune. Pour La Brillaz, celle-ci aura lieu à la salle paroissiale d'Onnens.
- En septembre 2025 un sondage sur l'opportunité et le périmètre d'un éventuel projet de fusion sera organisé pour tous les citoyennes et citoyens de ces 5 communes.

Dès octobre 2025 : une analyse des résultats et une communication sur la suite à donner sera transmise à l'ensemble de la population.

Campagne sur les batteries et appareils électriques

Le Président explique qu'une campagne d'information a été lancée par Swiss Recycling, l'association faitière pour le recyclage en Suisse. Il y a de plus en plus d'incendie dans les centres de tri et de stockage des déchets. Cela est dû essentiellement à des piles ou batteries jetées dans les sacs poubelles.

Ces batteries contiennent des métaux précieux et doivent être recyclées. Les citoyens ont à disposition dans les déchetteries des endroits spécifiques pour les déposer.

eRecycling, cigarettes électroniques

Le Président explique que les cigarettes électroniques sont très utilisées actuellement. Elles contiennent aussi des batteries et ne doivent pas être jetées mais recyclées.

Une taxe est perçue à l'achat afin de couvrir les frais de recyclage. Les commerces doivent les reprendre. Des sachets peuvent être commandés chez eRecycling.ch et mis directement dans les boîtes aux lettres. Un carton est aussi disponible à la déchetterie de Lentigny. Des informations à ce sujet seront disponible prochainement via isarine et sur le site internet de la commune.

Personnel de la déchetterie

Le Président annonce que M. Emerick Chassot, surveillant, a annoncé son départ pour fin mai. La commune le remercie très sincèrement pour son travail et ses services pour la population pendant ses 2 années au service de la population.

Il y aura 2 nouvelles personnes qui vont commencer tout prochainement : il s'agit de MM Antonin Delley de Lovens et Corentin Chassot d'Onnens. Bienvenue au service de la commune.

Inauguration de la route Chêne/Buchille à Lovens

Thomas Chappuis convie les citoyens le 28 mai 2025 pour célébrer l'inauguration de la route Chêne/Buchille sur la place au-devant de l'habitation de M. Laurent Yerly.

8. Divers

Le Président annonce la date de la prochaine assemblée communale qui aura lieu le 15 décembre 2025.

Au nom des Amis des Bumins, **Dominique Raboud** remercie le conseil communal pour la table de Forêts-Sarine qui a été livrée le matin de l'assemblée communale.

Rose-Marie Diacon fait remarquer que le chemin en Bumin menant à la grotte est en mauvais état. Elle s'interroge sur l'absence de réparations durables entreprises par la commune. **Thomas Chappuis** répond que la question avait été examinée dans le cadre du projet « En Bumin ». Toutefois, le chemin étant classé comme historique, il n'est pas possible de le goudronner.

Alexandre Berset tient à féliciter Christine Chammartin Auer pour le projet de la place de jeux d'Onnens.

Frédéric Morel rappelle que lors de l'assemblée communale du 9 décembre dernier, il avait signalé un accident produit lors d'un souper à la salle polyvalente. Il avait demandé que le conseil communal entreprenne des démarches à ce sujet. Il souhaite désormais savoir quand celles-ci seront mises en œuvre. **Christine Chammartin Auer** a pris acte et la demande est dans ses dossiers.

Gilles Aubonney revient sur le groupe de travail créé pour l'étude la route de Chaffeiru. Il est étonné de la composition à savoir 3 conseillers communaux et 1 citoyen. Il trouve qu'il n'y a pas de représentation des citoyens ou des commissions. Il demande s'il ne faudrait pas le réorganiser. **Thomas Chappuis** précise que Bertrand Morel est dans le groupe comme député afin d'aider pour les démarches auprès du canton. Il ajoute que la gestion du projet ainsi que sa réalisation sont des tâches de l'exécutif. Pour la négociation des conventions, il faut être assermenté.

Gilles Aubonney estime que ce n'est pas un groupe de travail car il est interne au conseil communal. Il ajoute que le conseil communal ne cherche pas la communication auprès des citoyens. **Thomas Chappuis** mentionne que le groupe de travail n'est pas fermé à la population. Mais pour l'instant, le groupe de travail n'est qu'à la reprise du projet.

Le Président rappelle que lors de l'assemblée de décembre, la population a refusé le projet présenté pour des raisons financières. Suite à ce refus, le conseil communal a décidé d'élargir le groupe en charge du projet, passant de deux à trois personnes.

Marianne Stern signale que le point le plus étroit de la route est à 5m80. La route aurait 6m10 selon les informations reçues. Il sera, dès lors, nécessaire de négocier des dérogations. Elle demande des informations supplémentaires à ce sujet. **Thomas Chappuis** répond que la commune a discuté avec le Service des ponts et chaussées. Ce dernier a confirmé qu'il était possible de réduire la largeur de la route car la priorité est aux piétons.

Dominique Baeriswyl s'interroge sur le climat au sein du conseil communal, compte tenu des tensions actuelles. Il souhaite également connaître le coût supporté par les contribuables. **Bernard Oberson** précise que Nadia Savary participe aux séances du conseil communal et qu'elle rédigera un rapport pour fin juin. En ce qui concerne les coûts, ils dépendront du nombre d'heures effectuées. Le conseil communal en a discuté avec la commission financière ; à ce stade, le montant relève encore de la compétence décisionnelle du conseil communal.

Nadia Savary prend la parole. Elle remercie l'Assemblée pour sa forte participation qu'elle interprète comme un signe de l'intérêt marqué de la population. Elle explique que la Préfecture a remarqué un dysfonctionnement qui a conduit à l'ouverture d'une instruction préliminaire. Pour l'instant Nadia Savary n'est pas en mesure de communiquer davantage d'informations. Mme la Préfète décidera si le rapport sera rendu public. En revanche, un communiqué de presse sera diffusé afin d'assurer la transparence vis-à-vis des citoyens.

Nadia Savary précise avoir déjà été en soutien envers d'autres communes. Le tarif est le même pour toutes les communes à savoir CHF 100.- de l'heure. **Dominique Baeriswyl** est interpellé car le conseil communal est composé d'adultes. Ils doivent pouvoir discuter et aller de l'avant.

Le Président remercie l'Assemblée d'avoir participé activement à la vie de la commune. Il invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié et une petite agape. Il précise que le service sera assuré par la société de jeunesse de Lentigny qu'il remercie chaleureusement.

La séance est levée à 21:05.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président



Bernard Oberson



La Rédactrice du PV



Tamara Glanzmann